

d'aucun classement et n'appartient pas au parc régional Oise-Pays de France créé en 2004. La frontière s'arrête aux limites de la commune qui n'a jamais voulu adhérer à la charte du parc... Reste ce mince liseré boisé et pentu de moins de 300 mètres de large qui isolera la centrale des premières habitations de Verberie. De fait, ces futaies ordinaires se révèlent essentielles. C'est en effet un corridor écologique de première importance, le dernier lien naturel reliant les forêts de Chantilly, Hallatte et Ermenonville au massif de Compiègne plus au nord. Si l'on coupe ce cordon, les populations de cerfs et de sangliers se retrouvent fragilisées. C'est ce qui avait amené la SNCF dix ans plus tôt à enterrer la ligne TGV Nord à cet endroit. Dans deux avis rendus en novembre 2008 et mars 2009, le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Picardie (CSRPN) a donc émis « *un avis défavorable à l'implantation de tout projet tel que celui de la centrale électrique au sein même du fuseau d'un des bio-corridors les plus stratégiques du Sud picard pour le maintien des possibilités de circulation des grands cervidés et tout particulièrement du cerf* ». Et le dernier Grenelle de l'environnement a sacralisé ces « ponts » de nature « ordinaire » en imposant la création de la « trame verte », assurant la continuité écologique des milieux naturels : « *C'est notre principal argument, plaide David Long. La préservation de ce bois est un enjeu qui dépasse largement les intérêts locaux.* »

Un autre argument mérite qu'on s'y arrête. Les pouvoirs publics ont autorisé la construction de 31 centrales à gaz pour remplacer dès 2012 les centrales à charbon les plus polluantes (voir la carte). Sur un temps de fonctionnement annuel estimé à 4500 heures pour couvrir les consommations de pointe, ces 31 unités devraient émettre 30% de gaz à effet de serre de plus que les centrales au charbon d'aujourd'hui car les investis-

## Le parc thermique

Le nucléaire fournit l'essentiel de l'électricité en France, mais les centrales thermiques restent nécessaires pour pouvoir injecter rapidement du courant dans le réseau en période de consommation de pointe. Or les centrales à charbon ou à fioul sont extrêmement génératrices de gaz à effet de serre. D'ici à 2015, les centrales à charbon les plus polluantes seront donc remplacées par des centrales à gaz.

### CENTRALES



425 : Puissance en MW

seurs tablent sur une augmentation continue des besoins en électricité. Or le PPI n'apporte aucune certitude sur ce point. Les différents scénarios doivent intégrer les objectifs d'amélioration de l'efficacité énergétique, d'économie d'énergie et la montée en puissance de la

## Les opposants à la centrale de Verberie dénoncent les menaces sur la biodiversité

production des énergies renouvelables prévues par le Grenelle de l'environnement et qui doivent en toute logique réduire la consommation de gaz et de charbon. L'objectif du Grenelle est officiellement de ramener la consommation finale d'énergie à 167 millions de tonnes d'équivalent pétrole (tep) en 2020 contre 202 millions de tep si aucun effort n'est fait d'ici à cette date. Mais, entre autres incertitudes, on doit aussi envisager

une diffusion à grande échelle de nouveaux usages, comme la voiture électrique. Une véritable bouteille à encre. Aussi, tout en autorisant les projets, le gouvernement prévient : « *Dans le cadre libéralisé du secteur de l'énergie, le PPI fixe des objectifs de développement du parc de production à moyen terme mais ne se prononce pas sur les conditions (maître d'ouvrage, localisation, dimensionnement, spécifications techniques) de réalisation de ces investissements. Il appartient aux entreprises de réaliser leurs propres simulations et d'en tirer, en ce qui les concerne, les conclusions appropriées.* » En clair : comme il est très difficile de prédire les besoins en électricité à l'horizon 2020, il se peut que la construction d'un nombre trop élevé de centrales au gaz entraîne une surproduction d'électricité. Les centrales devront alors réduire leur nombre d'heures de fonctionnement, obérant ainsi leur rentabilité. En attendant, à Verberie, la procédure continue. En juin, la population s'est déclarée massive-

ment opposée à la centrale et les conclusions des commissaires enquêteurs ont parfaitement traduit les paradoxes du projet. L'enquête publique sur la demande d'exploitation de l'usine a donné lieu à un avis favorable. Mais la modification du Plan local d'urbanisme (PLU) déclassant les terres agricoles en zone industrielle a reçu un avis défavorable. Le projet risque de rester longtemps coincé dans les tuyaux !

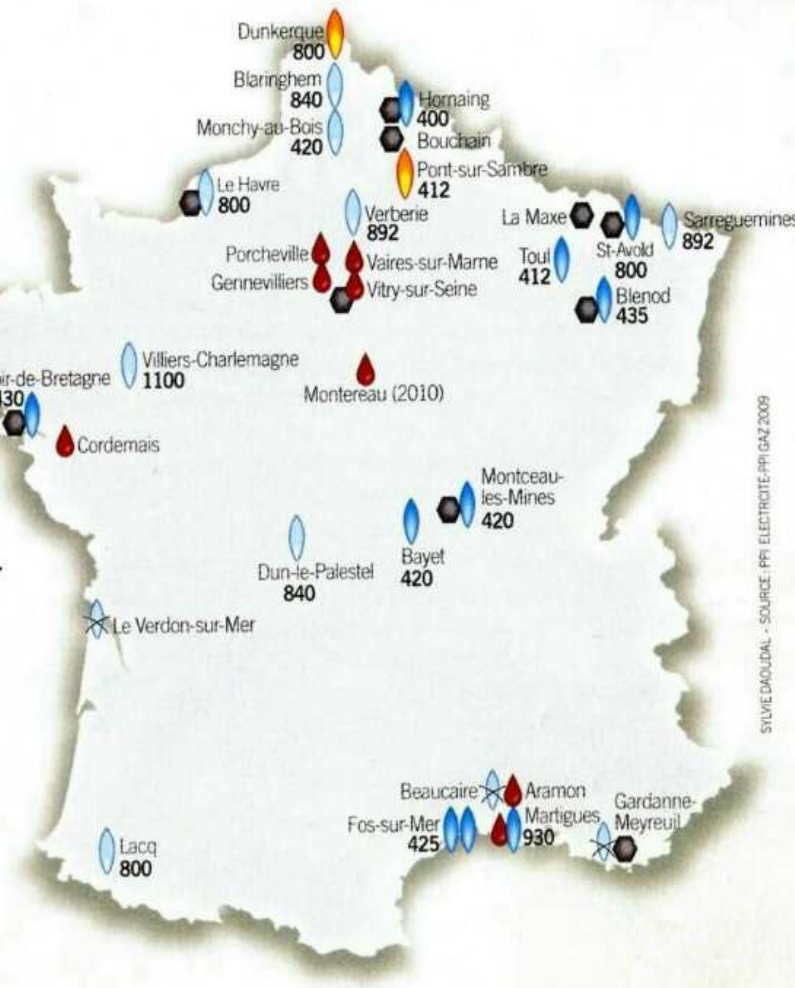
Loïc Chauveau

### Pour en savoir plus

@ Le PPI énergie (plan pluriannuel d'investissements de production électrique) peut être consulté sur le site du ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Énergie dans la rubrique « Énergie et climat » : [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

La synthèse de la politique énergie de la France [www.developpement-durable.gouv.fr/energie/politique/synthese\\_commune\\_2009.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/energie/politique/synthese_commune_2009.pdf)

L'Europe en panne d'énergie, Michel Derdevet, Descartes & Cie, 2009.



SYLVIE DAUDAL - SOURCE: PPI ELECTRICITE-PPI GAZ 2009